

# Notes du mont Royal

[www.notesdumontroyal.com](http://www.notesdumontroyal.com)

Cette œuvre est hébergée sur « *Notes du mont Royal* » dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DES IMAGES

Google Livres

931

SENEQUE  
 DE LA CLEMENCE, TRADVICT  
 DE LATIN EN  
 FRANÇOIS,  
 PAR ANGE CAPPEL.



A PARIS,  
 Chez Jean Borel, au Palais pres la  
 Chancelerie.  
 1578.  
 AVEC PRIVILEGE.

204

20

AV ROY SVR LE TRAI-  
cté de la Clemence dedié à sa  
Majesté, S D S.

**S**IRE, cest oeuvre cy doit estre leu de tous,  
Et releu par ceux là qui ont en main le sceptre:  
Mais dire i'oseray qu'à nul il ne peult estre  
Quel qu'il soit, dedié plus dignement qu'à vous.

Vous, Sire, qui d'un cœur si gracieux & doux  
En ces discors ciuils vous estes faiçt paroistre,  
Qui auex reserré vostre guerriere dextre  
Moderant les effects d'un tres-iuste courroux.

Lors qu'on racontera voz Martiaux exploits  
Lesquels ont reuni voz peuples sous voz loix,  
Des Rois voz deuanciers l'on dira le semblable.

Mais auoir sceu dompter les passions du cœur,  
Auoir esté en soy de soy mesme vainqueur,  
Sire, en ce faiçt icy vous estes inimitable.



X

L. d.



AV TRES-CHRESTIEN

ROY DE FRANCE ET

de Polongne HENRY

troisiesme.



IRE, apres auoir  
diligemment leu les  
œuures moralles du  
Philosophe Sene-  
que, dignes certes  
d'estre ordinairement entre les mains  
des plus grands Princes, aussi bien  
que des particuliers, pour l'excel-  
lence de leur doctrine. I'ay trou-  
ué entre autres traictez, vn specia-  
lement de dié à ceux à qui Dieu a

à ij

## E P I S T R E

fait cet honneur de représenter sa  
 puissance icy bas entre les hommes,  
 en la conduicte & gouvernement  
 de ces peuples . Et d'autant que  
 ie reconnois en vostre Majesté re-  
 luire parmi toutes les autres vertus  
 & perfections dont elle est douée,  
 celle qu'en ce traicté Seneque louë  
 & recommande tant aux grands  
 Rois, à sçauoir la Clemence: desi-  
 rant vous faire paroistre l'affection  
 tres-humble que ie porte à vostre  
 seruice, i'entreprendray, soubz le  
 bon plaisir de vostre Majesté, luy  
 adresser cette version, que i'ay faicte  
 en son honneur, afin que tous voz  
 sujets & vous Sire, principalement  
 vous vous reconnoissiez depeint en  
 ce tableau si au naturel & au vif,  
 que chacun soit contraint d'auouër  
 qu'il n'y a, ny peult estre y aura ia-

mais Prince qui ait donné plus grans  
 tesmoignages & certitude de sa be-  
 nignité & clemence que vous, veu  
 les occasions & malice du temps,  
 qui a tant de fois prouoqué vostre  
 Majesté à se ressentir de l'insolence  
 de quelques vns de ses sujets. Mais  
 vostre douceur & incroyable bonté  
 ayant dompté tous ces mal-heurs,  
 dressez ce sembloit tout expres pour  
 combattre vostre resolute clemen-  
 ce, à laquelle vn siecle tant misé-  
 rable portoit enuie : vous estes en  
 fin demeuré victorieux de vous mes-  
 mes, & de la combustion qui se-  
 stoit mise entre voz sujets, vous  
 leur auez rendu la concorde & la  
 paix, qui n'est fortifiée que de vo-  
 stre ferme & stable deliberation à  
 l'entretenement d'icelle. Permet-  
 tez moy donques de dedier à vo-

## E P I S T R E.

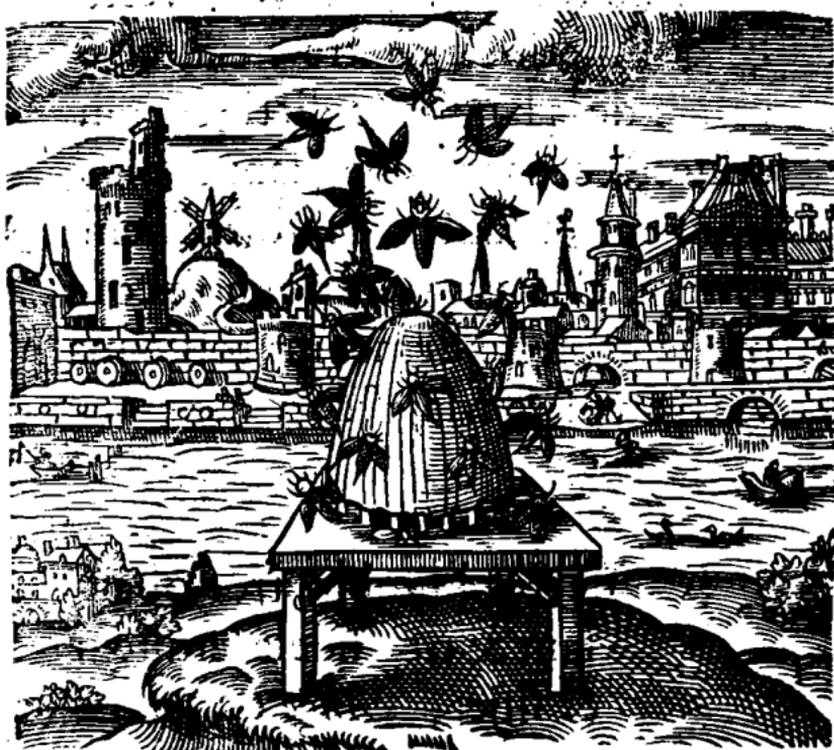
stre Majesté ce mien petit labour  
 & ouurage, tesmoignage de ma tres-  
 humble deuotion à la publication  
 de voz louüanges & perfections : sui-  
 uant en cet endroit, mais de loing,  
 les vestiges de feu mon pere, qui  
 fut honoré par le grand Roy Fran-  
 çois vostre ayeul, de l'estat d'Ad-  
 uocat general en sa Cour de Parle-  
 ment de Paris : Esperant que vostre  
 Majesté ne trouuera mauuais que  
 me sois ingeré à parangonner voz  
 actions aux meditations des plus  
 grands personnages des anciens :  
 qui seront d'autant plus louables  
 que les effects surpassent les parol-  
 les, & qu'auiez accompli & accom-  
 plissez iournellement ce que Sene-  
 que nous a descrit si diuinement.  
 Que sil m'aduient tant d'heur que  
 de m'appercevoir que vostre Ma-

A V R O Y.

jesté en ait au contraire, receu quel-  
que plaisir & contentement, ie con-  
tinueray tant de cettui-cy que d'au-  
tres excellens autheurs, traictéz di-  
gnés de toutes voz Royales vertus  
& qui meritent d'estre esclaircis &  
ornez de la langue & diction Fran-  
çoise. Receuant ce-pendant ce bien,  
honneur & faueur de vostre beni-  
gnité & clemence, de pouuoir com-  
me ie proteste demeurer toute ma  
vie de vostre Majesté,

Le tres-humble, tres-obeif-  
sant & tres-fidele seruiteur  
& sujet, *Ange Cappel.*

*Apprens icy combien la Clemence  
Est bien seante à la grandeur d'un Rby,  
Voiant le chef d'Abeilles leur vaillance  
Tout desarmé contenir sous sa loy.*



*Disce hinc quā magnū deceat clemētia Regē.  
Temperat armatas ductor inermis apes.*



# LIVRE PREMIER DE LA CLEMENCE.



*'A r deliberé, ô César,  
faire cest escrit de la  
Clemence, afin qu'au-  
cunement ie serue com-  
me de miroir, & vous  
faisant veoir à vous*

*mesmes, vous receuiez un contentement  
non pareil. Car encores que des actions  
vertueuses, le vray fruit soit les auoir  
faictes, & qu'il n'y ait hors la vertu,  
aucune recompense digne d'elle, c'est plai-  
sir toutesfois que de considerer & visiter  
sa bonne conscience: & au reste ietter les  
yeux sur cette multitude infinie, turbu-*

*A*

## 2 LIVRE PREMIER

lente, seditieuse, passionnée, qui feroit gloire de la ruine d'autruy, & pareillement de la sienne, si le ioug qui la retient estoit brisé, & pour cette cause parler ainsi en soy mesme: Est-il possible, que moy entre tous les humains me sois trouué tant agreable, que d'estre esleu pour estre cettuy-là, qui sur la terre excelle la puissance des Dieux? C'est moy qui suis parmy les nations autheur de la vie, & de la mort. Je tiens la condition, & aduancemēt d'un chacun entre mes mains. Si la fortune fauorise qui que soit des mortels, c'est par ma bouche qu'elle le prononce, de nostre declaration les peuples & les villes conçoient occasion de resioüissance. Et n'y a rien, quelque part qu'il puisse estre, qui soit fleurissant, sans ma bonne grace, ou volonté: & tant de millions d'espées, que ma paix faict tenir coyés, d'un clin d'œil que ie feray, seront

tirées, & quelles nations il fault exter-<sup>no usot out</sup>  
miner, quelles transporter, quelles mettre  
en liberté, & à quelles l'oster, quels Rois  
 faire esclaves, & quelles testes il fault  
 enuironner d'un ornement Royal, quel-  
 les villes raser, & quelles edifier, C'est là  
 ma iurisdiction. Parmy cette absoluë dis-  
 position de toutes choses, ne la colere, ne  
 m'a point poussé à supplices iniques, ny  
 l'<sup>ouï le ure</sup> impetuosité de la ieunesse, ny la temerité  
 des hommes, ny leurs outrages, qui sou-  
 uentes fois ont arraché la patience du  
 cœur des plus moderez, ny cette grandeur  
<sup>mesme</sup> execrable, mais comme aux grands Em-  
 pires, de vouloir faire ostentation de sa  
 puissance par se faire redoubter. Le glai-  
 ue en ma Cour est serré, voire mesmes  
 enfermé. Je fay vne tres-estroicte espar-  
 gne, mesme du sang le plus contempti-  
 ble, & n'ya celuy, quoy que despour-  
uen de tontes autres choses, qui par la

*seule qualité d'homme ne me trouue favorable: Ma seuerité est reserrée, & ma Clemence tousiours appareillée. Voila comme ie me conserue, ne plus ne moins qu'ayant à rendre raison aux loix, que i'ay d'un lieu profond & tenebreux mises en lumiere. L'un me faiët pitié, à cause de son premier aage, l'autre à cause de son dernier: Cettuy-là pour l'amour de sa dignité, & cettuy-cy pour sa pauureté, & quand ie n'ay point trouué occasion de faire misericorde, ie me suis pardonné à moy mesme. Que si aujourd'huy les Dieux immortels me demandoient compte du genre humain, ie suis prest de leur nombrer un pour un. Vous vous pouuez, Cesar, hardiment vanter de cela que toutes choses reposent sous la seureté de vostre protection, tellement que rien par vostre moyen n'a esté emporté de la Republique, ne par force, ne par subtilité. Vous auez*

DE LA CLEMENCE. 5

esté connoiteux d'une louüange bien rare & qui n'a point encore esté concedée à aucun Prince , à sçauoir l'Innocence. Vous ne perdez pas vostre peine, ny cette rare singuliere bonté, qui est en vous, ne s'est point rencontrée, soubs le iugement, de personnes ingrates, ou malignes. L'on vous a grande obligation : Iamais homme ne fut tât affectionné à un autre hōme, que le peuple Romain est de vous, son grand & continuel bon-heur. Mais vous vous estes mis soubs le fais d'une merueilleuse charge . Personne n'alle-  
gue plus le diuin Auguste, ou le com-  
mencement de l'Empire de Tybere, ne pour vous cuider ressembler se propose  
autre patron que le vostre. Vostre gou-  
uernement est recherché pour faire l'essay  
des autres. De s'estre rendu tel, c'eust esté  
chose bien mal-aisée, si ceste grande bonté  
ne vous eust esté naturelle, mais emprun-

tée pour quelque temps. L'on ne peut longuement supporter le masque, & la fiction retourne bien tost en son naturel. Aux choses où il entre de la verité, & lesquelles pour en parler ainsi, procedent de ce qui est massif avec le temps, elles apparoissent & plus grandes & meilleures. Le peuple Romain couroit bien une grande fortune, quand l'on ne pouvoit encores s'asseurer, à quoy premierement s'adonneroit vostre gentil naturel, mais desia le souhait du public se veoit accöply. Et ne fault point craindre qu'une soudaine oubliance de vous mesmes vous viëne saisir. Bien est vray que la felicité red les personnes plus ardëtes, ny noz cöuoitises ne sont si iamais tēperées qu'elles veulent finir en ce qui leur est succedé. Les grandes seruent d'escallier à de plus grandes, & ceux qui sont paruenuz à choses inespérées embrassent puis apres de tresmau-

mais desseins. Cette confession neätmoins se declare entre tous tes Citoyens, qu'ils se tiennent pour heureux, & que rien entre tant de biens ne leur peut estre adiousté, sinon qu'ils leur soient perdurables. Beaucoup de choses les contraignent d'aduoier cela, le dernier poinct que les hommes recognoissent, c'est qu'ils ont une seureté profonde, & de toutes pars, & droict maistre de toute oppression. Il se represente à leurs yeux la forme de Republique la plus souhaitable, à laquelle pour une parfaicte liberté rien ne manque sinon la licence de perir. Principalement toutesfois l'admiration de ta Clemence se manifeste, tant aux plus grands que plus petis. Car de toutes les autres commoditez chacun selon la proportion de sa condition en participe, où il en pretend de plus grandes, ou de moindres: mais de ta Clemence chacun sen

promet esgalemment, & n'ya celuy qui ait opinion de son innocence, qui ne se resioüisse de veoir ta Clemence deuant ses yeux attendante & deliberée de remedier aux transgressions humaines.

2.

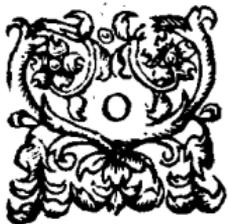


E sçay au demeurât qu'il y en a quelques vns, qui pēsent que par la Clemēce, tous les plus meschans du mōde soient supportez, d'autant qu'elle est superflue si ce n'est apres le <sup>offense</sup> delict, & que cette seule vertu n'est point en usage entre les gens, qui viuent innocemment: mais en premier lieu. comme la medecine se pratique entre les maladies, & s'honore entre les saints, ainsi est de la Clemence, à laquelle combien que ceux qui ont merité punition ayent leur recours, ceux qui ne sont point coupables ne laissent pas de la priser. En apres la Clemence a lieu à l'endroit des gens de

bien, pource que quelque fois un cas for-  
 tuit est reputé pour faulte, & non seu-  
 lement l'Innocence est secourue par la  
 Clemence, mais souuent la vertu : pource  
 que la diuersité des temps amène tels  
 changemens, que les choses louables mes-  
 mes se peuuent punir. Ioinct aussi que  
 une partie des hommes est telle naturel-  
 lement, qu'elle se peult bien reduire à une  
 vie innocente, touteffois ne seroit pas  
 bien seant de pardonner à tous propos :  
 car depuis que la distinction d'entre les  
 bons, & les meschans est ostée, s'ensuit  
 la confusion & le desbordement de tous  
 vices. Il fault donques y apporter une  
 moderation pour discerner le naturel  
 guerissable, d'avec celuy qui est deploré. <sup>part hope</sup>  
 & ne fault auoir une Clemence vul-  
 gaire & commune enuers tous, ny entie-  
 remēt retranchée : Car la cruauté est tout  
aussi grande de pardonner à tous, que de

ne faire grace à aucun. Nous y deuons tenir mesure: mais d'autāt qu'il est mal-aise que la temperance y soit gardée, tout ce qui passera les bornes de raison il le fault ballancer en la plus humaine, <sup>gentle.</sup> mais cela se traictera plus particuliere-ment en son lieu.

3.



RIE diuiseray maintenāt tout ce fait en trois parties, la premiere sera de la liberte des esclaves, la seconde fera declaration de la nature de la Clemence, & de sa constitution: Car y aiant certains vices fort approchans des vertus, ils ne se peuuent discerner, si ce n'est en representant bien les signes par lesquels se connoisse la difference: & en troisieme lieu de nous bien informer par quel moyen nostre entendement est amené à cette vertu, comment il s'y establit, &

DE LA CLEMENCE. II

comment par usage il se l'a rend sienne. Il nous fault au reste necessairement cōfesser qu'il n'y a de toutes les vertus aucune, qui conuienne mieux à l'homme, veu qu'il n'y en a point de plus humaine non seulement entre nous Stoiques, qui tenons l'homme animal sociable, auoir esté créé, pour le bien commun de nous tous, mais aussi entre ceulx-là, qui le rapportent du tout à la volupté, & duquel tant les faiçts que les diçts n'ont autre but, que l'utilité: car sil ne cherche que le repos, & la tranquillité, il a trouué cette vertu selon son naturel, aimant la paix, & contenant ses mains. La Clemence touteffois n'est point mieux seäte à homme du monde qu'au Roy, ou au Prince, & tout autant les vertus aux grands personnages sont louables, & honorables, comme leur puissance apporte de conseruatiō: car c'est vne chose

pestifere d'auoir beaucoup de pouuoir à faire mal, & finalement la grandeur de cettuy-là se peult dire stable & biē fondée, dont chascun prent autant d'assurance, comme il le voit auoir de puissance, la sollicitude duquel iournellement s'experimente autant pour le particulier, que pour le general, & lequel se presentant ils ne s'escartent point, comme si quelque mauuaise & dāgereuse beste venoit à s'elancer de son giste: mais au contraire autour duquel de tous costez on accourre comme à un astre benin & luisant; bien deliberez de s'exposer pour son seruice au trenchant de l'espée de ceulx qui voudroient attenter sur luy, & estendre leurs corps en la place, si pour garantir sa vie il luy fault dresser un chemin par le meurtre de beaucoup d'hommes, son dormir est assureé de bons corps de garde, & ses costez sont

defenduz de plusieurs qui se presentent  
& les environnent & s'opposent aux  
dangers qui pourroient suruenir. Ce n'est  
pas sans raison qu'une telle union se  
trouue aux peuples, & aux villes, voila  
comme se doiuent contregarder, & ai-  
mer les Rois, hazardant & ses biens, &  
sa vie en tous lieux où le salut de celuy  
qui luy commande le requiert, ny ne  
peult-on dire que ce soit lascheté ou fol-  
lie, que pour une teste tant de milliers re-  
çoient tant de coups, & avec tant de  
tuerie l'õ rachete la vie bien souuēt d'un  
viellard & desia tout cassé, & tout ainsi  
que tout le corps rend obeissance à l'ame,  
combien qu'il soit d'autant plus grand,  
& plus beau qu'elle demeurant en lieu  
secret toute foiblette, sans que l'on puisse  
sçauoir au vray en quel endroiēt elle se  
retire: les mains neantmoins, les yeulx  
& les pieds, luy font seruice, elle est con-

tregardée de cette peau, par son cōmandement, nous nous couchons, ou sans cesse nous allons çà & là, quand elle l'a ordonné, soit que le maistre soit auare nous courons toute la mer pour faire proffit, ou soit qu'il soit ambitieux, nous tendons nostre bras au feu, où volontai-  
 rement nous nous precipitons, aussi cette immense multitude circuye par une seule ame est gouvernée par son sens, & flechie par sa raison: Et si par son conseil elle n'estoit maintenüe, elle seroit incontinent accablée & fracassée par ses propres forces.

4.  **L**S ARMÉNT donques leur conseruatiō, quād pour un hōme ils meinent au cōbat dix legions, quand ils sauancent aux premiers rangs, & presentent leurs poictrines aux

estocades & coups, craignans que les enseignes de leur Prince ne soiēt renuersez, d'autant qu'il est le lien, par le moien duquel la chose publique s'entretient. C'est cet Esprit vital que tant de milliers d'hommes respirent qui à part soy ne seroient rien, fors embarrasement & proye, si l'ame de cet Empire en estoit soustraiçte.

Le Prince preserué,  
 La volonté demeure  
 Pareille à tout subiect:  
 Mais s'il aduient qu'il meure,  
 Lors chacun romp la foy.

Ce mal-heur-là sera cause de destruire la paix qui est à Rome, cettuy-là mettra en ruine la prosperité d'une si braue nation: & ce peuple cy sera aussi longuement esloigné d'un tel peril, comme il scaura porter le frein, lequel s'il vient à rompre, ou par quelque inconuenient

L'ayant secoué, il ne souffre que l'on luy remette. Ceste union, & connexion de ce grand Empire s'esclatera en plusieurs parts, & la domination de ceste ville prendra fin, avec l'obeissance: tellement que les Rois, & les Princes, ou quelque autre tiltre que l'on leur donne, estans tuteurs de l'estat public, ce n'est pas de merueille s'ils sont aymez, voire plus que ceulx qui particulièrement nous appartiennent: car si les hommes bien aduisez ont en plus grande recommandation le public, que le particulier, il s'ensuit aussi qu'il leur touche encor de plus pres, que celuy-la, en la personne duquel la Republique est cõuertie. Aussi par cy deuãt Cesar s'estoit tellemẽt reuestu de la Republique, qu'elle n'eust sceu se cõmuniquer à vn, second, sans la perte de l'un, & l'autre: car cõme à cettuy les forces sont necessaires, aussi celle là a besoing de chef.

Il pour-


**L** POVRROIT sembler s-  
 que mon propos se soit fort  
 estoigné de mon subiect,  
 mais certes il touche fort  
 à ceste matiere: Car si (comme il se peut  
 veoir maintenant) vous estes l'ame de la  
 Republique, & elle vostre corps: vous  
 connoissez (comme ie croy) combien la  
 Clemence est necessaire, d'autant que c'est  
 à vous mesmes que vous pardonnez, lors  
 que vous pensez pardonner à autruy. Il  
 fault donques faire grace aux Citoyens  
 de mauuaise vie, ne plus ne moins qu'à  
 des membres perclus, & s'il aduient qu'il  
 soit besoing de tirer du sang, il y fault  
 tenir la main, de pœur qu'il ne se face  
 ouuerture plus grãde qu'il n'est expediēt.  
 La Clemence donques, comme ie disoie  
 estre selon le naturel de tous hommes, est  
 principalement bien seante à tous ceulx

## 2. LIVRE PREMIER

qui commandent: d'autant qu'ils ont en main plus de choses à conseruer, & qu'oultre cela elle se demonstre en bien plus ample subiect, car la cruauté d'un particulier n'est pas beaucoup d'agereuse. La felonnie d'un Prince c'est une guerre: Et veu que les vertus ont une certaine concordance contre elles, & que pas une n'est meilleure, ou plus honneste, quelque une toutefois se trouue plus cōuenable à d'aucunes personnes, la magnanimité est bien seante à tout hōme mortel, voire à cettuy là lequel est moins que rien. Qui a il de plus grand, ou plus courageux que repousser la mauuaise fortune? Cette magnanimité toutefois en a bien de plus grandes occasions, lors de la prosperité, & reluiēt bien d'auantage en un siege Royal, qu'en un lieu tout vny, & plat. En quelque maison qu'arriue la Clemence, elle la rend heureuse, & tran-

quille : Mais en une cour tant plus elle est rare, plus est elle admirable . Car qui a il de plus recommandable , que celuy-là , au courroux duquel , rien ne se pouvant opposer , à la rigoureuse ordonnance duquel ceulx mesmes qui meurent acquiescent , auquel personne ne demande raison , voire s'il le prend un peu plus à cœur , ne luy ose pas mesme faire priere , se retenir la main à soy & mesme , en user mieulx , & plus doucement se representant ce-cy . Il n'y a celuy qui ne puisse faire mourir un autre contre la loy : mais quant à sauuer, nul ne le peult , fors que moy . Un grand courage conuient bien à une grande fortune , lequel s'il ne s'eleue selon qu'elle est , tellement qu'il ait le dessus , elle le renuerse iusques dans terre . Le propre au demeurant d'un homme de grand cœur , c'est

d'estre doux & tranquille, & ne faire iamais compte des iniures & offenses. C'est à faire aux femmes de se mettre par un courroux en fureur, & à des bestes sauvages, mais non aux genereuses de deschirer, & poursuivre ceulx qui sont abbatuz. Les Lyons & Elephans laissent là ceulx qu'ils ont renuersez. S'acheurter est du naturel des bestes, qui n'ont pas le cœur noble. La colere dangereuse & inexorable, n'est pas seante à un Roy: car il n'apparoist gueres plus grand, que celuy, auquel il s'esgalle en se courrouçant, mais s'il donne la vie, & sauue l'honneur à ceulx, qui sont en danger de la perdre, ou qui l'ont merité, il faiçt ce qui n'est permis à aucun de faire, sinon à celuy, qui a la puissance de tout. Car la vie s'oste biē à un plus grand, mais ne se donne

*iamais qu'à un inferieur. Conserver, c'est le propre d'une excellente fortune, laquelle ne se doibt iamais d'auantage respecter, fors qu'ayant obtenu ce poinct-la, d'auoir un pareil pouuoir que les Dieux, par la bonté desquels, nous venons tous en cette lumiere, tant bons, que mauuais. Que le Prince donques s'appropriant le naturel des Dieux, prenne plaisir à veoir quelques uns de ses subiects, pour ce qu'ils sont gens de valeur & de bien, qu'il en laisse une partie ne seruir que de nombre: d'autres, qu'il soit bien aise de ce qu'ils sont, & qu'il en souffre aussi quelques autres. La magnanimité est bien seante à tout homme mortel, voire à cettuy la, qui est le plus infime: Car que peult il auoir de plus grand, ou plus courageux que de repousser un mal-heur: cette magna-*

nimité touteffois a bien plus de lustre  
parmy la prosperité.



**C**ONSIDEREZ que  
cette cité en laquelle une  
foule par les plus gran-  
des Rues coulant sans in-  
termission se froissera, toutes  
quanteffois qu'il y aura quelque obsta-  
cle qui retardera son cours, pareil à  
un torrent rapide, en laquelle il fault  
trois Rues en mesme temps empeschées  
pour trois theatres, en laquelle se con-  
summe tout ce qui se cultive aux au-  
tres prouinces, quelle solitude, &  
lieu vague elle deniendra s'il n'y de-  
meure autre chose, fors ce qu'un Iuge  
seuere voudra absouldre? Quel Iuge  
criminel se trouuera-il qui ne soit coul-  
pable du mesme faict dont il recherche  
les autres? Qui sera l'accusateur exempt

du crime ? Et ne sçay pas s'il y a personne qui tienne plus rōide à faire pardon, que celuy qui l'a plus de fois merité. Tous auons peché, les vngs griefuement, autres legierement, autres de guet à pend, d'autres poussez par inconuenient, ou qui se sont laissez emporter à la meschanceté d'autruy, quelques fois n'auons pas sceu tenir ferme en de bonnes resolutions, & auons perdu nostre innocence mal-gré nous & y resistans. Nous n'auons pas seulement offencé, mais sans fin & sans cesse nous offensoons, voire quand quelqu'un auroit sç bien purifié son ame, que rien ne la peust plus destourner, ny suborner, c'est tousiours neantmoins en pechant qu'il paruiet à ce poinct d'Innocence.



**R** D'AVTANT que  
 i'ay faiët mention des Di-  
 eux, i'establiray icy un  
 fort bon exemple au Prin-  
 ce pour sy conformer,  
 qu'il mette peine d'estre tel à l'endroit  
 de ses citoiens qu'il les desire, & que  
 les Dieux soient au sien. Seroit-il don-  
 ques expedient d'auoir les Dieux inexo-  
 rables à noz faultes & pechez? est-il  
 bon qu'ils nous poursuiuent iusques à  
 l'extremité? & qui sera le Roy, qui  
 sen puisse tant bien garantir, duquel  
 les deuins recueillent les membres foul-  
 droiez? Et puis que les Dieux se ren-  
 dent placables, & que avec quelque  
 raison ils ne punissent pas sur le champ  
 par leur fouldre les forfaitts des plus  
 grands, combien est-il plus raisonnable  
 que l'homme estably sur l'autre homme

exerce son commandement en toute douceur de couraige ? Considerant à sçauoir si l'estat de ce monde n'est pas plus agreable & plaisant à nos yeux, quand le iour est pur & serain, que quand tout est fouldroïé par orages frequens, & que les feux esclairent de-cà & delà . Or est-il ainsi que la face d'un tranquille & moderé Empire n'est point autre, que celle d'un ciel serain & luisant . Le regne cruel est trouble & obscurcy de tenebres entre gens tremblans, & à chasque bruit qui suruient tressaillans, non pas mesmes sans faire branler celuy qui renuerse toutes choses. Cela seroit encores plus tollerable à des particuliers qui se vengeroient opiniastrément : Car ils peuuent estre oultragez . Et leur facherie procede de quelque iniure qu'ils ont receuë : ils craignent avec cela le mespris, &

qu'il ne semble, que de ne rendre la pareille à ceulx qui les ont interessez, ce ne soit plus tost impuissance, que clemence, mais à celuy qui ha la vengeance en main la negligiant, il sacquiert une certaine louange de debonnaireté. Il est trop plus libre à ceulx qui tiennēt un moindre lieu d'auancer la main, de plaider & d'entrer en querelle: les coups entre pareils ne sont pas d'importance, la crierie mesme à un Roy, & les outrageuses parolles derogent à sa maiesté.

8.  VUS estimerez estre une chose bien dure que d'oster aux Roys la liberté de parler, que les plus petits ont bien, qu'à la verité ce seroit seruir, & non pas commander? Mais quoy, ne connoissez vous pas cela n'estre pas à vous,

mais à nous une seruitude. La condition est bien autre de ceulx, qui ne paroissant point en une troupe sont cachés, desquels les vertus pour se faire connoistre, ont longuement à combattre, & leurs vices pareillement sont en tenebres. Le bruit commun obseruant tant voz faictz que voz dictz, & pource personne ne s'en doit travailler d'auantage, que ceulx lesquels quelque reputation qu'ils puissent auoir, l'auront tousiours fort grand. Combien y a-il de choses, lesquelles ne nous estans permises, nous seront en faueur de vous licites? Ie puis en quelque endroit que ce soit de la ville me pourmener tout seul sans crainte, combien que ie n'aye compagnie quelconque, & n'aye laissé personne à la maison, ny espée à mon costé. Quant à vous, vous estes contrainct de viure en ar-

mes au meillieu de vostre paix, vous ne pouuez vous escarter de vostre grandeur, elle vous assiege, & quelque part que vous-vous voulliez abaisser, elle vous poursuit avec grand appareil. Et voila la seruitude d'une bien grande grandeur, ne se pouuoir faire moindre, mais ceste necessité vous est commune avec les Dieux: car le Cielles a là attachez, & ne leur est non plus permis de s'abaisser, comme ce ne vous seroit pas chose seure. Vous estes cloué à vostre Altesse, noz deportemens sont apperceuz de peu de gens, nous pouuons nous auancer, nous retirer & changer de condition, sans que le public en puisse prendre connoissance, pour vous il ne vous peult aduenir de vous pouuoir cacher, non plus qu'au soleil: vous auez prou de lumieres qui vous esclairent, & les yeux d'un chascun

font tournez sur vous, & pensant vous retirer vous apparaissez: vous ne pouvez vous collerer que tout ne soit interressé & par mesme moyen, vous ne sçauriez ruiner, affliger, mal traiter personne que tout ce qui est à l'environ n'en soit brisé, esbranlé, ne trefsaillé. Et tout ainsi que le tonnerre tombant donne fraieur à tout chacun, mais ne faiçt ny porte dommage que à bien peu, pareillement les chastimens des grandes puissances font bien plus d'estonnement que de mal, & ce n'est pas sans raison: Car on ne considere pas en celuy, qui a tout pouuoir tant ce qu'il a faiçt, comme ce qu'il pourroit bien faire d'auantage. Il fault penser que les hommes particuliers plus faciles à estre offensez de rechef par la tollerance des iniures precedentes: mais la seureté des Rois s'affermist tousiours

par la douceur, d'autant que la vengeance ordinaire reprime la haine de peu, & irrite celle de tout le monde. Il fault que l'enuie de faire cruauté cesse auant l'occasion; aultrement ne plus ne moins que les arbres que l'on eteste repullulent en plusieurs rameaux, & prou d'especes de plant se couppent afin qu'elles reiectent plus espeusement: ainsi la cruauté des Rois augmente le nombre de ses ennemis en les voulant oster, car les parens, & enfans de ceulx que l'on faict mourir prennent la place des particuliers que l'on a tuez. Et qu'ainsi soit ie vous le veulx remonstrer par un exemple de l'un des vostres.


**L**E DIVIN Auguste se trouuera auoir esté un Prince bien doux, si l'on le veult prendre depuis qu'il fut bien estably : Car à dire la verité, il auoit pris les armes generalement contre la Republique estant de l'aage que vous estes à present, & n'ayant encor gueres plus de vingt deux ans, il auoit ia mis la dague dans le seing de ses amis, desia il auoit faict entreprise sur la personne de Marc Anthoine Consul, & auoit faict declarer ennemy son Colleague, mais ayant passé les quarante, & seiournant en la Gaulle, l'on luy apporta un aduertissement, que Cinna homme d'entendement assez grossier dressoit vne partie contre luy, et declare l'on, où, quand, & comment il se deliberoit de l'attaquer. L'un de ceulx

qui'en estoit decouuroit le faict, sur-  
quoy Auguste d'en auoir la raison, il  
commanda d'assembler le conseil de ses  
amis, il ne repositoit en facon du monde  
la nuit se representant, qu'il failloit  
condamner un ieune Gentil-homme,  
sans cela homme de bien, nepueu de  
Cnée Pompée, & n'estoit desja plus en  
sa puissance de pouuoir faire mourir  
un seul homme: tellement que, à son  
soupper pendant qu'il commandoit  
l'ordonnance de sa proscription, par  
fois il faisoit entendre en sousspirant  
quelques voix diuerses, & contraires  
en soy mesmes. Quoy donq? souffrirai-  
ie mon meurtrier se promener en tou-  
te seureté pendant que ie suis en per-  
plexité. Donques celuy-la ne souffrira  
point de punition, qui n'a point seu-  
lement déterminé de tuer, mais d'im-  
moler cette teste, en vain assaillie par  
tant de.

tant de batailles nauales & terrestres,  
 & demeurée saine & sauue: car il auoit  
 pensé pour le mieulx de l'aborder en sa-  
 crifiant, puis de rechef quelque silence  
 entredeux il se courrouissoit parlant bien  
 plus hault, plus à luy-mesme que non  
 pas à Cinna: Pour qui desiréz vous de  
 viure, si vn tel nombre de gens ont in-  
 terest à vostre mort, quand cesseront les  
 supplices? quand cessera le sang? ie suis  
 le chef exposé à tous les braues ieunes  
 hommes, contre lequel ilz aguisent le  
 trenchant de leurs espées, l'on ne doit  
 point faire tant de ma vie, si pour la  
 preseruer il fault que tant de choses pe-  
 rissent. Sa femme Liuia finablement vint  
 à l'interrompre: Et quoy, dist elle, voul-  
 driez vous bien receuoir le conseil d'v-  
 ne femme, faites ce que les medecins  
 ont en pratique de faire, lesquels voians  
 que leurs remedes ordinaires ne succedent

pas ils esprouuent les contraires. Iusques à huy vous n'avez rien auancé par vostre seuerité. Lepide a suivy Saluidiene, Murene, Lepide, Cepiō, Murene, Egnace, Cepion, afin que ie ne face point mention de tant d'autres, que i'ay honte auoir eu tant de hardiesse. Essaiez maintenant comme vous succedera la Clemence. Pardonnez à L. Cinna, il est descouuert, il ne vous peult plus offenser, mais il pourroit bien seruir à vostre reputation. Bien ioyeux en luy mesme de ce qu'il auoit trouué cet aduocat, il remercia de cela sa femme, et soudain contremande ses amis qu'il auoit priez de venir au conseil, commandant que l'on luy amenast Cinna tout seul, & ayant fait retirer tout le monde au sortir de sa chambre voulut que l'on baillast aussi une chaire à Cinna, & luy dict: Le se demande premierement une chose,

Cinna, que sur ce que j'ay à te dire tu ne m'interrompes point au milieu de mon discours, l'on te baillera puis apres tout loisir de parler. Je t'ay, Cinna, t'ayant rencontré portant les armes contre moy, & n'estant pas seulement deuenu, mais nay mon ennemy, conserué & sauué la vie, ie t'ay contregardé tout le bien de ta maison, si qu'aujourdhuy tu es tant à ton ayse, & tant riche, que les victorieux portent enuie à toy qui as esté vaincu : ie t'ay poursuiuant la sacrificature fauorisé, laissant en arriere plusieurs autres, desquels les peres m'auoient suiuy à la guerre, & t'ayant en tant de sortes obligé, tu as entrepris de me tuer : & sur cette parole s'estant pris à escrire qu'il estoit fort esloigné d'une telle folie. Et quoy, dit il, Cinna, vous ne me tenez pas vostre parole, il estoit arresté que ne m'inter-

romperiez point: vous estes (di-ie) apres à me tuer, luy specifant les lieux, les complices, le iour, & le moien de la trahison, & à qui l'on auoit baillé l'espée. Et lors le voyant tout pensif & peneux, & se tenant tout coy, ne sonnant mot, plustost pressé de sa conscience que de la conuention. Qui te meut, dit-il, d'entreprendre cela, afin que tu sois roy-mesme Prince? La republique certes seroit en fort mauuais estat, s'il n'y auoit que moy, qui t'engardast d'y paruenir. Tu ne peux pas donner ordre aux affaires de ta maison, dernièrement par la faueur d'un affranchy tu perdis ta cause deuant un simple Iuge, n'as tu point chose plus aisée à faire que de te prendre à Cesar. Dictes moy ie vous prie, quand bien il n'y auroit que moy qui retardast voz esperances, pensez vous que Paulus Fabius Maximus, les Cossies, &

Serviliens l'endurent, & une si grande troupe de noblesse, qui ne sont pas honorez de petites qualitez, mais qui sont illustrez des marques honorables de leurs predecesseurs? Et pour n'occuper point la meilleure partie de ce discours par le recit de sa remonstrance: Car il est bien certain qu'il luy tint propos plus de deux heures durant, continuant expressement ce chastiment duquel il se vouloit seulement contenter. Finablement luy dict, Je te donne pour la seconde fois la vie, Cinna, comme à mon ennemy, & puis comme à un poltron & parricide, que d'aujourd'uy l'amitié commence entre nous, & faisons preuve, sçavoir si ie t'auray sauué la vie avec plus d'integrité, que tu ne l'auras reconnu. Apres cela ie luy fait avoir le Consulat, sans qu'il y pensast, & aux moiens de s'aggrandir qu'il n'eust osé pre-

tendre. Aussi luy fut il delà en avant  
très-affectionné & fort fidele, & le  
fait son seul heritier, & onques puis  
n'aduint à personne de conspirer contre  
luy.

10.



ON AIEVL pardonna à ceux qu'il auoit vain-  
cuz, autrement s'il ne leur  
eust pardonné à qui eust-il  
commandé? Saluste les Cocceins & Dul-  
liens, & toute la premiere compagnie  
qui approchoit le plus pres de sa per-  
sonne fut leuée des bandes de ses enne-  
mis: car les Domitiens, Messalles, Asi-  
niens & Cicerons, & finalement tou-  
te l'eslite de la ville ne tenoit vie que de  
sa Clemence. Et Lepide mesme combien  
de temps a il esté sans le vouloir faire  
mourir? Il l'a souffert plusieurs années  
usant encor des ornemens de Prince:  
& quant à son estat de grand Pontife

il n'endura iamais qu'il fust transferé en luy qu'apres sa mort: d'autant qu'il ayma beaucoup mieux qu'il luy fust attribué à honneur que non pas l'en auoir spolié. Ce fut ceste clemence-la, qui toute sa vie le conduisit en toute secreté & sauueté, ce fut elle qui le rendit agreable & fauorisé, combien qu'il se fust auancé de mettre la main sur la Republique sans auoir encor dompté tant de testes qui restoient. C'est elle qui auiourd'huy luy donne la reputation laquelle à grand peine les Princes de leur viuant se peuuent acquerir: Et le reconnoissons Dieu, non cōme par commandement, mais d'autant que nous croyons qu'Auguste a esté vn bon Prince, & confessons que le nom du pere du país luy estoit bien conuenable, non pour autre raison, sinon que pour le regard des oultrages faiçts à sa person-

ne, que les Princes ordinairement prennent plus à cœur que les autres offenses. Il ne les recherchoit avec aucune cruauté, pour ce que des gosses injurieuses dictes contre luy, il ne s'en est fait que rire, pour ce qu'il sembloit que c'estoit luy mesme, qui souffroit le chastiment qu'il ordonnoit à autruy, & d'autant aussi que tous ceulx qu'il avoit condamnez, à cause d'adultere commis en sa maison, tant s'en fault qu'il les ait fait tuer, que les laissant aller leur donnoit amples sauf-conduictz pour leur seureté. Voila ce que l'on peut proprement appeller pardonner, quand l'on voit que plusieurs prennent la querelle pour vous, & que vous gratifiant vous mesmes par le sang d'autruy, ne donnez pas seulement la vie, mais la conseruez.


**T**OUTES ces choses se feirent par Auguste estant desia d'aage & tirant sur la vieillesse, en ieunesse il auoit esté ardent & brulant de colere, & fait beaucoup de choses, lesquelles il regardoit puis apres d'un mauuais œil. Personne n'osera faire comparaison de vostre douceur, avec celle du diuin Auguste, encores, qu'en recompense de sa ieunesse guerriere, il ait continué sa vieillesse, iusques à une grande maturité. Je veux bien qu'il ait esté moderé & clement, ç'a esté apres auoir infesté la mer de sang Romain pres Actium, ç'a esté apres auoir fracassé & mis à fond en Sicille ses vaisseaulx, & ceulx d'autruy, ç'a esté apres les ieux Perusins, & les proscriptions. Quant à moy, ie ne puis appeller Clemence se laisser de sa cruauté: Mais voi-

cy Cesar, la vraie Clemence dont tu uses enuers nous, celle qui ne procede point de repentance de nous auoir esté mauvais, & qui ne tient aucune tache d'auoir iamais resspandu le sang. Voila la plus certaine moderation d'esprit en vne souueraine puissance, & la plus euidente affection que l'on puisse porter au genre humain, n'estre point embrase de conuoitise, ou de temerité, ne vouloir point sonder par experience sur les meschantes imitations des Princes qui nous ont precedé, quelle puissance l'on peut prendre sur ses citoyens, mais bien de rendre mouffe le trenchant du glaiue de son Empire. Tu nous as Cesar, maintenu la ville sans cruauté, & as effectué ce dont tu t'es vanté avec grandeur de courage, que tu n'as en lieu du monde faiët encores tomber vne goutte du sang humain. Ce qui

est d'autant, & plus grand, & admirable que iamais homme n'a commencé plustot d'auoir le glaiue en sa disposition. Tant y a que la Clemence ne nous rend pas seulement plus recommandables, mais encor plus assurez. De là depend toute la dignité & conservation des Empires, puis que par elle les Rois vieillissent, & en fin transmettent leurs Royaumes à leur posterité: la puissance des tyrans est odieuse & de petite durée. Quelle difference y a il entre le Tyran & le Roy? L'apparence de leur fortune & leur licence est toute pareille, si ce n'est que le Tyran crudelise avec delice, & les Rois iamais: si ce n'est avec grande raison & par nécessité.

12.



*VOY* donques? les Roys font ilz pas mourir quelques fois les hommes? ouy, mais, ce n'est sinon que l'utilité publique leur dict qu'il est expedient de ce faire: mais les tyrans le font pour leur contentement. Le tyran au demeurant differe d'avec le Roy, non pas de nom, mais d'action. Car mesme Dionisius le grand merite, & peut à bon droict estre preferé à beaucoup de Rois. Et qui est-ce qui empesche que Silla ne puisse estre appellé tyran, à la cruauté duquel rien ne peut mettre fin, sinon qu'il eust tué tous ses ennemis, encor qu'il se fut destitué de sa Dictature, reprenant la Robbe longue? Quel tyran au reste avec plus d'auidité aualla iamaïs le sang humain, que luy, lequel commanda pour une fois de coupper la gorge à sept mille

Citoyens Romains? Et comme fort pres de là estant assemblé au temple de Bellonne, l'on oüyt la clameur de tant de gens, qui gemissoient se voyans tailler en pieces, le Senat fort troublé d'un tel acte. Continuons dit-il (Peres conscripts) ce ne sont que quelques seditieux que l'on tue par mon commandement. Il ne mentoit point en cela, car c'estoient fort peu de gens au gré de Silla: Mais bien tost par son exemple nous parviendrons au moien qu'il fault tenir pour se ressentir de ses ennemis, tout ny plus ne moins comme si voz Citoyens arracheZ d'un mesme corps auoient prins le nom & qualité de voz ennemis. Ce pendant la Clemence faiçt clairement veoir ce que ie disois, c'est qu'il y a une bien grande difference entre le Roy & le Tyran, bien que l'un & l'autre soit enuiron-

né d'Hallebardiers : Mais l'un se sert de ceste force, pour l'establissement d'une tranquillité, l'autre afin que par une grande frayeur il reprime une grande haine. Qui plus est, il ne regarde point avec assurance ceux entre les mains desquels il s'est commis, mais il est agité diuersement en discours tous contraires : Car se voyant hay pour ce qu'il se faict craindre, il veult estre craint pour ce qu'il s'est fait hayr : & use de cest execrable vers, qui en a tant ruiné,

Qu'ils me haient pourueu qu'ils me craignent.

Ignorant quelle rage s'engendre depuis qu'une inimitié est paruenüe à une extremité : car la crainte moderée retient les esprits, mais la continuelle & violente, & apportant tout le pis qu'on scauroit faire, reueille les plus endor-

mis pour les rendre audacieux, hardis,  
 Et leur mettre en fantasie de bazar-  
 der tout : Et ainsi pensant enfermer les  
 bestes sauvages dans les toilles, Et que  
 le Veneur par derriere à course de che-  
 val les poursuiue à coups de traitt, et  
 les essaieront de se sauuer rebroussant  
 le chemin par où elles fuyoient, fou-  
 lans au pied toute crainte. La plus  
 roide vertu que nous ayons, c'est celle  
 que la derniere necessité nous extorque.  
 Il est besoing que la pœur nous laisse  
 quelque moyen de se sauuer, Et nous  
 face monstre de plus grande esperance,  
 que non pas de danger : Autrement de-  
 puis que l'inconuenient se trouue tout  
 pareil à celuy qui n'attente rien, il ya  
 contentement de se mettre au bazard  
 Et ne faire nul estat de la vie, qui  
 n'est plus nostre. A un Roy gracieux  
 Et tranquille, les forces qu'il assen-

ble luy sont fidelles, lesquelles il entend employer pour la conseruation publique, & le soldat qui cherche l'honneur endure toute fatigue patiemment, comme defendant les siens, car l'on l'estime qu'il travaille pour la seureté publique: mais celuy qui est plain d'aigreur & sanguinaire, c'est chose necessaire que ceulx qui sont à son seruice, y soient à contrecœur.

13.  **P**ERSONNE ne scauroit auoir aucuns ministres de loyalle & bonne volonté, desquels il se veult seruir comme de tourmens, gehennes, & autres ferremens destinez pour faire mourir les hommes, deuant lesquels il les expose ne plus ne moins, que deuant bestes sauvages, luy mesme estant plus coupable & angouissè que tous les mal-faïcteurs du monde, comme

comme celuy qui redoubte Dieu & les hommes tesmoins & vengeurs de ses meschancetez, reduit en tel poinct qu'il ne luy est pas permis de changer sa fa-  
 çon de faire : La cruauté ayant bien cela, voire de tresmechant entre autres choses . Il fault continuer & tous pas-  
 sages pour prendre quelque meilleur chemin luy sont bouchez : Car la scele-  
 ratesse ne se maintient que par scelera-  
 ratesse . Qui a il au demeurant plus mal-  
 heureux que celuy , qui par necessité  
 est contrainct de malfaire ? O que cet-  
 tuy-la est miserable , mais certes quant  
 à luy : car pour les autres , se seroit chose  
 illicite d'en auoir compassion, lequel exer-  
 ceant sa puissance par meurtres & pil-  
 lages, s'est rendu toutes choses suspectes  
 tant domestiques que autres , & ne  
 pouuant s'asseurer de la loyauté de ses  
 amis , ne de la pieté de ses enfans n'a

autre recours qu'aux armes, desquelles mesme il a pæur, lequel quand il a bien consideré, & ce qu'il a fait, & ce qu'il a intention de faire, & a ouuert sa conscience remplie de mechancetez, & de remors, souuent craint la mort, & la desire encor plus souuent, plus odieux à luymesme, que non pas à ceux qu'il tient en seruitude. Et au contraire celuy qui a en recommandation le public & ne prend point soubz sa sauue-garde plus-tost vne chose que l'autre, & qui donne substance à toutes les parties de la Republique egallement, comme à celles de son corps, inclin tousiours à choses plus douces, & ores qu'il fut expedient de chastier, faisant assez paroistre combien il a de regret de mettre la main à vn remede tant facheux : dans l'esprit duquel ne loge nulle hostilité, ny cruauté, qui

DE LA CLEMENCE. 51

meine sa puissance doucement & salutairement, desirant que ses commandemens soient approuvez de ses Citoyens, s'estimant en luy mesme assez grandement heureux, s'il rend un chacun participant de son bon-heur, affable en parole, facile en accès, d'un visage attrayant qui gagne fort le cœur du peuple, amiable, adonné à vouloir choses equitables, contraire aux desraisonnables, aymé de toute la ville, defendu, & honoré, duquel un chacun tiene tous semblables propos en public, & en particulier, & pource desirant d'esleuer leurs enfans, chassans la sterilité affectée, durant une desolation publique, ne faisans doubte que leurs enfans ne leur soient infiniment redevables de leur avoir fait connoistre un siecle si heureux. Un tel Prince assez asseuré de tant d'obligations, n'aura

que faire d'avoir d'autres gardes, n'estant environné d'armes, que pour luy servir d'ornement & parade.

14



*Q*UEL est donques son vray debuoir ? Tel qu'est celuy des bons Peres, qui tansent costumierement leurs enfans amiablement, souventefois avec menasses, & quelqueffois les reprennent avec les verges. Seroit il possible qu'un homme bien sage voulut desheriter son filz pour la premiere offence ? Jamais n'est amené à auctoriser ce decret là, si ce n'est que plusieurs & bien grands outrages aient surmonté sa patience, & que ce qu'il craint soit beaucoup plus dangereux, que ce dont il se plainct. Il cherche tous moiens auparavant par lesquels il puisse ramener cette jeunesse non encores bien arrestée, & toute desbranchée, mais

congnoissant quelle est deplorée, il esprouue les derniers remedes, nul ne vient à la rigueur d'une punition si ce n'est apres qu'il a employé tous autres expediens. Ce qu'il fault qu'un bon Pere face, il fault que le Prince en use de mesme, auquel nous donnons tiltre de Pere du pais, non induictz à ce faire par vaine flatterie, car toutes les autres qualitez leur sont données par honneur: nous les auons appellez grands, heureux, Augustes, & auons ramassé tout ce que nous auons peu de telz tiltres, pour contenter leur ambitieuse maieste: mais quand nous l'auons nomméz Pere de la patrie, ce n'a esté à autre fin, que pour luy faire entendre que la puissance paternelle qui luy est donnée, est la plus temperée afin de procurer le bien de ses enfans postposant le sien. Or fault-il que le Pere

coupe le plus tard qu'il pourra ses membres, & ores qu'il les eust coupez qu'il desire à se les faire remettre, qu'il gemisse en les retrenchant, apres auoir souuent & long temps reculé: car il y a fort peu à dire entre celuy qui condamne promptement & celuy qui le fait volontairement. Et aussi peu de difference entre celuy qui punit iniquement, & celuy qui chastie trop asprement. Nous auons de ce temps ouy parler, que Erixone Cheuallier Romain pour auoir donné les estriuieres à son filz, fut en pleine place par le peuple quasi tout persé de coups de poinçons, & qu'à grand peine l'auctorité d'Auguste le peust arracher, d'entre les mains des Peres, & des enfans mutinez.

**H**ACVN a eu en admiration le faict de Tarius, lequel aiant surpris son filz en parricide, apres l'en auoir conuaincu, le condamna à estre banny, & d'autant qu'il s'estoit contenté du seul bannissement, & de bannissement specifié : car il confina le parricide à Marseille, & luy enuoya sa pension ordinaire pareille à celle qu'il luy souloit bailler auant qu'estre condamné. Cette liberalité fut cause, qu'en la Cité en laquelle iamais ne manque d'appuy, mesme aux plus meschans, personne ne reuoqua onques en doubte que le criminel ne fust à bon droit condamné, & lequel le Pere qui ne le pouuoit hair, pouuoit s'il eust voulu bien faire mourir. Je vous fourniray par cet exemple moien de faire la comparaison du bon Pere avec le bon Prince. Ta-

rins voulant auoir iugement de son filz il pria Cesar Auguste d'assister au conseil, il vint en la maison d'un particulier, il s'assit, & se trouua au conseil d'aultruy comme un autre, ne voulant point faire responce que l'on vint en son logis. Ce que si l'on eust fait, la connoissance en eust appartenü à Auguste, & non pas au Pere: Le proces estant veu, & toutes choses meurement considerées, tant ce qui estoit allegué, par le ieune homme, comme les faitz dont il estoit chargé, il requist que chacun eust à mettre par escript son opinion, de pæur que celle de l'Empereur ne fut suiuiue de tous les aultres. Et auparauant que les billetz vinssent à estre leuz, protesta de n'accepter rien de la succession de Tarius tresriche homme. Quelqu'un de petit courage pourra dire, il eust crainte qu'il ne semblast

qu'il voulust ouvrir un moien de parvenir à son desir par la condamnation de ce filz. Je suis tout au contraire d'aduis, qu'un chacun de nous doit avoir assez d'assurance en sa bonne conscience, contre les sinistres & malignes opinions: mais les Princes doivent faire beaucoup de choses servantes à leur reputation. Il feit serment de ne se mesler en façon du monde de la succession. Tarius en ce faisant (à dire verité) perdit en un mesme jour ses deux heritiers: Mais aussi l'Empereur racheta la liberté de pouvoit dire sa sentence, & apres avoir fait connoistre que sa severité estoit gratuite, & sans interest (chose à quoy un Prince doit soigneusement prendre garde) fut d'aduis qu'il le falloit releguer, où bon sembleroit au Pere. Il n'ordonna point ny sac de cuir, ny des serpens, ny quatre

murailles, se souuenant non de ce qu'il estoit question, mais au conseil de qui il donnoit opinion: Dict que le Pere debuoit estre satisfait de la plus gratieuse espece de punition à l'endroit de son filz bien fort ienne, suscitè à ce mal-heureux acte, auquel ce qui luy tenoit lieu d'innocence, il s'estoit porté fort timidement, & qu'il le falloit eslongner de la ville, & de la presence de son Pere.

16.



**Q** V N tel personnage estoit digne d'estre appelé en conseil par les Senateurs! O combien digne d'estre par eux institué coheritier à leurs enfans innocens! Ceste Clemence est celle qui est bien seante à vn Prince, que en quelque lieu qu'il arriue, il face que tout se compose avec plus grande douceur. Nul ne soit à vn Roy en si vi-

le *Et* abiecte estimation, quil n'en sente bien la perte, lequel quel qu'il puisse estre, fait portion de son Empire. Prenons l'exemple de cela par les petits au milieu des grands Empires, car il n'y a pas seulement une sorte d'Empire. Le Prince l'ha sur ses Citoyens, le Pere sur ses enfans, le Precepteur sur ceux quil apprend, le Capitaine ou Sergeant sur ses soldats. Ne dirons nous pas que ce sera un tres-mauvais Pere qui voudroit pour de bien legeres choses traicter ses enfans à coups de batons? Ou lequel des Precepteurs sera-il estimé plus digne d'apprendre les sciences, ou celuy qui assomme ses disciples de coups, s'ils ont eu faulte de memoire à retenir quelque chose, ou bien si ayans l'œil un peu trop pesant ils hesitent en lisant, ou celuy qui aime mieux par reprehension *Et*,

vergoigne les corriger & apprendre. Mettez un Capitaine, ou Sergeant qui soit cruel, les soldats le quitteront, ausquels toutesfois l'on pardonne. Serroit il bien raisonnable de traicter l'homme plus durement & insupportablement que non pas les bestes bruttes? Or est il qu'un bon Caualcadour n'effarouche point son cheual avec forces coups: car il deuiendra paoureux & retif, si en le touchant doucement vous ne l'amadoüez. Autant en faiët le Veneur dressant ses ieunes chiens à suyure les voyes de la beste: Car ils se rabutteront d'une pœur, qui les fera degenerer, ny pourtant ne leur permet pas d'aller à l'abandon cà & là. Adioustez à cecy si bon vous semble, le reste du bestial, qui ne va que le pas, lesquels encores qu'il semble auoir esté créez pour estre mal & miserablement traictez, neant-

moins pour l'estre trop rudement, ilz  
sont contraincts s'enfuyr.

 L n'y a creature au monde  
de plus mal-aisée ny qui  
ait plus de besoing d'estre  
gouvernée avec dexterité,  
ny de qui il faille plus endurer, que de  
l'homme. Car quelle plus grande folie  
peut-il estre que d'auoir honte de se  
mettre en colere contre des chiens, &  
des cheuaux, & que l'homme soit de  
pire condition qu'eulx? L'on remedie aux  
maladies, l'on ne se courrouce point. Or  
est-il que la maladie des hommes est  
spirituelle, & demande vne medecine  
gratieuſe, mesme que le Medecin ne  
porte aucune mauuaise volonté au pa-  
tient. C'est le tour d'un mauuais Mede-  
cin de se deffier de pouuoir guerir, pa-  
reillement à l'endroit de ceulx desquelz  
l'Esprit est mal ordonné il fault que

celuy auquel le salut de tous est commis face le semblable, ne perdant iamaïs l'esperance, ny alleguant les signes de mort: Qu'il combatte avec les vices, resiste, reproche aux autres leurs maladies, & trompe les autres avec la douleur de ses traictemens, il les guerira beaucoup mienlx, & plus soudainement avec la subtilité de ces remedes. Que le Prince ait non seulement soing de la guarison, mais aussi qu'il ne demeure aucune deformité en la playe, iamaïs Roy quelconque n'acquit reputation par la cruauté d'une punition: Car qui doute qu'il ne le puisse faire, mais il l'aura trop plus grande s'il contient sa puissance, s'il en garantit plusieurs de la colere d'autruy, et qu'aucun ne reçoive dommage de la sienne.



EST chose fort louable<sup>18.</sup>  
 de commander doucement  
 à ceulx qui nous font  
 service, & en matiere d'es-  
 claues, il nous fault regarder non pas  
 combien impunément vous leur pouuez  
 mal faire, mais combien en droit & en  
 raison nature vous en permet, laquelle  
 veut que nous pardonnions aux pri-  
 sonniers que nous auons achetez. Et  
 d'autant qu'à bon droit elle nous com-  
 mande, d'autant plus raisonnablement  
 veut elle aussi que des hommes libres,  
 bien nez & honestes, nous n'en abu-  
 sions point, comme des esclaves: mais  
 comme de ceulx sur lesquels vous tenez  
 plus grand lieu, qui ne vous font point  
 baillez pour tenir en seruitude, mais  
 pour en auoir la tutele. Il est permis  
 ausdicts esclaves de s'enfuir à la statue,  
 encores que toutes choses soient permi-

ses enuers les serfs. Il y a certes ie ne scay  
quoy que le droit commun des creatures  
ne souffre qu'il soit licite à l'homme à  
l'endroit d'un autre homme. Qui est-ce  
qui n'auoit plus en horreur Tedijs  
Pollio, que ses propres esclaves, pour  
ce qu'il engraissoit ses Murenes de sang  
humain, & ceux qui luy auoient des-  
pleu en quelque sorte commandant les  
ietter en son uinier, questoit-ce autre  
chose que les faire manger aux serpens ?  
O l'homme digne de mille morts, soit qu'il  
feist presenter ses esclaves pour estre de-  
uorez des Murenes, qu'il debuoit puis a-  
pres manger, soit qu'il les feist nourrir  
à autre intention pour les nourrir de telle  
façon. Et tout ainsi que tels mai-  
stres sont monstrez au doigt par toute la  
ville & sont odieux & detestables :  
ainsi est des Rois, desquels le mal qu'ils  
commettent est bien d'autre estendue,  
l'infamie

*l'infamie, & haine se raconte de siecle en siecle: combien au demeurant leur seroit-il plus expedient de n'auoir iamais esté nez, que d'estre mis au nombre de ceulx, qui ont esté créez pour la ruine publique?*

**L** NE seroit pas pos-<sup>19.</sup>  
 sible qu'aucun peust exco-  
 giter rien qui puisse estre  
 mieulx seant à celuy qui  
 regne, que la Clemence, de quelque fa-  
 çon & avec quelles conditions que l'on  
 vueille qu'il soit estably pour comman-  
 der aux autres: pource qu'il fault con-  
 fesser que cela luy sera d'autant plus  
 honorable & magnifique, quand il se  
 verra auoir la puissance plus absolue:  
 laquelle il ne fault nullement estendre  
 à mal faire si l'on l'a veult reigler à  
 la loy de nature: car nature nous a fi-  
 guré que c'est qu'un Roy. Ce que se

pouuant reconnoistre entre plusieurs animaux, encore plus euidentement se voit il aux mousches à miel, desquelles le Roy est le mieux, & plus spacieusement logé tout au meilieu, & au lieu le plus seur, n'estant outre cela astraint à aucun ouurage, mais superintendant sur ceulx d'autruy, & lequel estant perdu, toute la compagnie se dissipe: Ils n'en souffrent iamais plus d'un, & cherchent celuy qui est le meilleur au combat. Fault outre cela que le Roy soit beau, & de belle apparence, fort aise à connoistre entre les autres, tant en grandeur qu'en gentillesse. Toutesfois y voicy la plus grande difference: C'est que les querelleuses, & les plus belliqueuses, pour la proportion de leurs corps qui soient entre tous animaux, sont les mousches à miel, qui laissent leur esguillon dans la playe qu'elles font.

Le Roy neantmoins n'a aucun esguillon, nature n'ayant point voulu qu'il fut en façon quelconque cruel, ny enclin à aucune vengeance, qui couste si cher, elle luy a arraché son glaiue & laissé sa colere desarmée. Voila un merueilleux exemple pour les grands Rois : Car elle a esté accoustumée de s'exercer en choses petites, & de nous bailler des instructions fort basses, touchant les plus importans affaires. Aions quelque honte de ne conformer noz mœurs à la façon de ces petits animaux, veu que le cœur de l'homme a d'autant plus besoing de moderation, qu'il a plus de puissance à mal faire. Que pleust à Dieu qu'il y eust une semblable ordonnance entre les hommes, & que leur espée se meist en pieces quand ils sont entrez en colere, & qu'il ne fut permis de faire mal plus d'une fois, ny faire

executer noz vengeances par les mains d'aultruy : Car la fureur aisement se passeroit , si se satisfaisant par elle mesme , elle venoit à desployer sa force avec le peril de sa vie . Mais certes telles choses ne sont point pour le present gueres autrement disposées entre les hommes : Car il est necessaire que le Roy craigne , tout autant comme il veut estre craint , & qu'il observe les actions d'un cbacun , & qu'au mesme temps qu'il pense n'estre point aguetté , qu'il iuge que c'est alors que l'on luy en veut le plus , tellement qu'il ne luy reste pas un moment de repos . Et suis esmerueillé comment il se trouue quelqu'un qui vueille mener une si piteuse vie , veu qu'il n'ya rien plus aisé , que ne faisant desplaisir à personne , & par ce moien estant asseuré , obtenir une puissance salutaire au contentement d'un

chacun, car cestuy-la se trompe qui pense qu'un Roy puisse viure en quel que tranquillité, quand personne ne les-pere de luy, car la seureté veult estre stipulée par mutuelle seureté, il n'est point de besoing d'esleuer de haultes forteresses, ny se retrancher sur des montagnes inaccessibles, ou s'environner de plusieurs murailles & tourelles. La Clemence vous rendra le Roy en lieu tout ouuert gardé & preserué. Il n'ya qu'une seule forteresse inexpugnable, l'amour des Citoiens, qui à il de plus beau en ce monde, que de viure avec le souhait d'un chacun, & en veoir faire les veux sans aucune contrainte. Et si la santé d'un Prince à esté aucunement douteuse, estre plus tost surpris de crainte que resueillé d'esperance. N'auoir rien de si precieux que l'on ne vouldist auoir donné pour la santé de son sei-

gneur, et que tout le mal qui luy aduendra, nous estimerons estre aduenu à nous mesmes. Par cela, (qui seront des tesmoignages assiduelz de sa bonté) il approuuera, que la Republique n'est pas tant sienne, comme luy, est à la republique. Et qui osera à un tel personnage brasser quelque malheureté, mais qui n'essaiera de détourner de cetuy-la (s'il est possible) toute mauuaise fortune, soubz lequel la Iustice, la paix, la pudicité, la tranquillité, & dignité sont florissantes: soubz lequel la Cité est opulente, & l'affluence de toutes sortes de biens abonde? ne regardant point d'autre affection celuy qui les gouerne, que si les Dieux immortelz leur donnoient moien de se monstrier à eux, & qu'ils les contemplassent avec veneration & respect. Quoy plus? celuy-la ne tient il pas le plus prochain lien apres

*eux qui se comporte au plus pres de leur nature bienfaicteur, liberal, & employant sa puissance en choses bonnes? Voila ce qu'il sied bien d'affecter, & d'imiter, & vouloir estre tenu pour grand en telle sorte, que l'on puisse par mesme moien, auoir reputation d'estre bon.*



*LE PRINCE a acoustu-<sup>20</sup> me de faire punition pour l'une de ces deux raisons: ou bien si c'est pour auoir pour son regard, reparation, ou bien sil la veut faire à autruy. Je toucherauy premierement le poinct qui le concerne, trouuant qu'il est bien plus difficile de se moderer, quand la vengeance est recherchée, pour sa passion propre, que non pas pour seruir d'exemple: Ce se roit en cet endroit chose superflue de luy remonstrer qu'il ne croie point de leger, affin qu'il descouure la verité,*

Et puisse favoriser l'innocence, tellement qu'il face paroistre qu'il n'est pas moins question du faict du criminel, qui est en danger, que de celuy du iuge. Cela appartient proprement à la Iustice, & non pas à la Clemence. Ce dont maintenant nous le voulons admonester, cest que ayant esté manifestement offencé, il demeure maistre de son cœur, & quite, si seurement faire se peut. La punition qu'il pourroit pretendre, à tout le moins, qu'il là modere & soit de beaucoup plus facile & traictable pour son propre interest, que non pas pour celuy d'autruy: Car tout ainsi que ce n'est pas un acte d'un homme de grand cœur de faire le liberal de ce qui n'est pas sien: mais que cettuy-la l'est vraiment, qui donne avec diminution de son bien. Aussi appelleray-ie Clemence non pas celle, qui se lasche quand il est question

de l'indignation d'autrny, mais i'estime celuy-la estre vraiment Clement lequel combien qu'il se sente piqué en chose qui luy importe, ne s'escarmouche point, connoissant que c'est le propre d'un grand cœur de supporter une Iniure parmy un grand pouuoir, & qu'il n'y à rien de plus louable que'un Prince outragé impunément.



## A VENGEANCE <sup>21</sup>

est coustumiere de nous produire deux effectz, où bien d'apporter quelque soulagement à celuy, qui à receu l'Iniure, où bien seureté pour laduenir. La fortune d'un Prince est trop grande pour auoir besoing d'un tel contentement, & sa puissance trop manifeste pour vouloir saquerir opinion de ses forces par la ruine d'autrny: l'entens quand il à esté attaqué, & outragé

par des moindres : Car si ceulx qui quelquefois se sont vouluz esgaller à luy, il les veoit au dessoubz de luy il est assez vengé . Vn Roy peult estre tué par un esclave, par un serpent, ou d'un coup de trait, mais certes personne ne l'a iamais sauué, sinon celuy qui a esté plus grand que celuy qui a esté sauué. Il doit donques user magnanimement de cette si grande grace de Dieu puissante d'oster, & donner la vie, principalement à l'endroit de ceulx, qu'il connoist auoir quelquefois contrarié à sa grandeur, aiant attainct ce poinct d'auoir cela en sa disposition, il a accompli toute vengeance, & a paracheué de prendre punition suffisante : d'autant que celuy qui doit sa vie, l'a perdue, & quiconques est descheu d'un hault lieu aux piedz de son ennemy attendant la sentence d'autruy, & Roiale disposition de sa teste

tant qu'il viura : ce sera pour seruir  
 à la gloire de celuy quil a conserué, du-  
 quel il accroistra plus sa reputation e-  
 stant demeurée en son entier que si l'on  
 auoit perdu la venü : d'autant qu'il sert  
 d'un assiduel spectacle de la vertu d'aul-  
 truy il n'eust faiçt que passer en un  
 triumphe . Si au demeurant le Royaume  
 de cettuy-la luy a peu estre seurement  
 delaiçsé que l'on l'ait peu restablir en ce  
 lieu dont il estoit venu à deschoir, la  
 louange de celuy qui le faiçt, s'esleue en  
 accroissement merueilleux, qui s'est con-  
 tenté de ne pretendre d'un Roy vaincu  
 fors qu'une simple louange. Cela est en-  
 core d'autrepart triumpher de sa vi-  
 cttoire, tesmoigner n'auoir rien trouué  
 en ses ennemis, qui en peust estre digne.  
 Et d'autant fault-il avec des Citoiens  
 gens incognus, & de petite condition  
 y proceder avec plus de moderation,

comme c'est encore moindre chose de les auoir abbatus, pardonnez librement à quelques vns, de quelques autres desdaignez de vous en venger, ne plus ne moins que de ces petites bestes dont il fault retirer sa main, pource quelles nous là souillent en les froissant, mais touchant ceux qu'il sera bon de conseruer, où punir deuant les yeulx de toute la Cité, il faudra se seruir de loccasion d'une notoire Clemence.

22



**V** ENONS maintenant aux excés, & iniures faictes à autruy en la reparation desquelles la loy à eu principalement esgard à ces trois choses, ausquelles le Prince se doibt pareillement conformer, où bien que celuy qu'il fait punir s'amande, ou que sa punition rende les autres meilleurs, ou finalement que les meschans estans extermini-

nez, les autres viuent en plus grande seureté. Quant à les amander vous le ferez bien plus aisement avec moindre punition: car cettuy-là se garde bien mieulx de mesprendre, auquel il reste encores ie ne scay quoy à perdre. Personne n'a plus d'esgard à son honneur qui ne se peut plus recouurer. C'est vne espece d'impunité, quand il ne nous reste plus rien en quoy l'on nous puisse punir: L'espargne des punitions corrige bien d'auantage les desordres d'une ville Car la multitude des malfaicteurs engendre l'accoustumance de mal faire: & la notte d'infamie est tousiours moindre, quand elle est allegée, par le petit nombre des delinquans: & la seuerité perd par sa continue le plus grand remede qu'elle ait, à scauoir son autorité. Le Prince établit les bonnes meurs en sa ville, & y contient les des-

bauchez, s'il en est aucunement patient, non comme les approuuant : mais comme venant à les chastier, avec tous les regrets du monde. La Clemence de ce-luy, qui regne, donne vergongne de mal faire, & la punition est trouuée bien plus griesue, quand elle est ordonnée par un homme benin & gratieux. Et qui plus est, vous voiez que les choses qui sont si souuent chastées se commettent encores plus souuent.

23.



O S T R E Pere durant l'espace de cinq ans en a faiet iecter plusieurs en un sac, & auons aussi entendu, que de tout temps, on en y auoit mis. Mais les enfans estoient bien moins hardis à commettre cette meschanceté la plus execrable, tant que crime a esté sans ordonnance, car avec tresgrande prudence les bien excellens personnages

& fort versez en la congnoissance des  
 choses, ont trouué meilleur de passer  
 soubz silence, comme une sceleratesse in-  
 croiable & excedente toute temerité,  
 qu'en le cuidant chastier, monstrier que  
 c'est une chose faisable. Les parricides  
 donques ont pris leur commencement  
 avec la loy, & la peine leur a faict con-  
 noistre la malheureté. La pieté a esté en  
 mauuais termes, depuis que l'on a com-  
 mencé à veoir plus de sacs de cuir, que  
 de potences. En la ville où les hommes  
 se punissent peu souuent, c'est en celle  
 là, où chacun tend d'un consentement  
 à l'Innocence, & où l'indulgence sert  
 comme de bien public, la ville pense elle  
 estre innocente, elle le sera: Car l'on se  
 donne plus de peine de ceulx qui se de-  
 uoyent de la frugalité commune, quand  
 l'on veoit qu'ilz ne sont que fort peu.  
 Cest chose bien dangereuse & m'en cro-

yez que de faire paroistre en 'une ville de combien le nombre des meschans surpasse.

24



**L**E SENAT auoit une fois faict une ordonnance qu'il y eust certaine distinction d'habits, seruans à discerner le serf d'avec le libre, mais l'on descouurit aussi tost combien cela seroit dangereux, si les serfs eussent commencé à nous compter, sachez qu'il fault craindre le semblable si l'on ne pardonne à personne. L'on verra bientost de combien le nombre de ceulx qui ne valent rien surmonte, la quantité de supplices n'est moins deshonorabile à un Prince, que la multitude de funerailles au medecin. L'on obeit plus volontiers à celuy qui commande plus posément. L'esprit humain de son naturel est repugnant, & haultain, s'efforceant con-

tre ce

tre ce qui est deffendu , & suit beaucoup plus aisément , que si on entreprend de le mener . Et tout ainsi que les bons cheuaux , & qui ont du cœur , se manient mieulx avec un mors un peu doux , ainsi l'innocence non forcée , de son propre mouuement suit la Clemence , & la Cité l'estime digne de se la conseruer . L'on auance donques trop plus par ce moien-là . La cruauté ne se peut dire imperfection humaine , & est indigne d'un Esprit si benignin , comme est celuy de l'homme . C'est vne rage de beste rauissante de se satisfaire de sang & de plaies , & proprement renonçant à estre plus homme , deuenir animal sauuage .

F

25.  *AR* dictes moy ie vous prie, Alexandre, quelle difference trouuez vous de presenter Lysimaque au Lyon? ou bien le demembrer vous mesmes de voz propres dents? C'est ta mesme bouche, cest ta mesme cruauté. O que tu eusses bien voulu plus-tost toy-mesme auoir ces ongles, & ceste bée de dents capable d'engloutir les hommes! Nous ne requerons pas de toy, que ta main ( la ruine certaine de tes plus grands amis ) soit salutaire à personne quelconque, & que cet esprit terrible ( mal-heur insatiable des peuples ) s'asfouisse sans le sang & les meurtres. J'appelleray Clemence, si pour faire tuer ton amy, tu choisisse entre les hommes la main d'un bourreau. Voila pourquoy la cruauté est voire abominable, d'autāt qu'elle passe les bornes au commencement

ordinaires, & finalement humaines. Elle recherche nouveaulx supplices, elle y applique son Esprit, & excogite des Instrumens, pour diuersifier & prolonger la douleur, à se delecter des tourmens des hommes: & lors cette passion d'esprit felon parvient à une derniere frenesie, quand la cruauté se tourne en volupté; & que ce luy est ia un contentement que de faire mourir un homme: car la ruine suit pas à pas une telle personne. & l'attaque l'on par haine, venin, glaiue, &c. autant de sortes de malheurs, comme luy est le malheur de plusieurs. Quelques fois il est attrappé par l'entreprise de quelques particuliers quelquefois aussi par une desesperade publicque: Car une legiere & particuliere ruine ne soustleue point tout un peuple. Ce qui a commancé de destruire generalemēt & en veut à tous, est aussi

transpercé de toutes parts. Les petits serpens se cachent, ny n'en faict-on poursuite publique: mais depuis que quelqu'un passe une grandeur ordinaire, & est creu & deuenu monstre, depuis qu'ils infectent les fontaines & de leur sifflement ilz enflamment, & empoisonnent quelque part qu'ilz voisent, on les poursuiet à coups de traitz. Les petites mauuaistiez se peuuent desguiser de parolles, & se celer, mais les grandes meschancetez se preuiennent. Scmblablement un malade ne trouble pas toute une famille, mais depuis que par la mort contagieuse de plusieurs il apparoist qu'il y a de la peste, toute la ville se met en rumeur, & en fuitte mesme iusques à se vouloir attaquer aux Dieux. Voit-on le feu estre à une maison, toute la famille, & les voisins aussi courent, & iectent force eue,

mais un grand embrasement, & qui àia consumé, & deuoré plusieurs edifices, il sestouffe par la ruine d'une des parties de la ville.

 *LES* Esclaues mesmes bien 26  
certains d'estre attachez à  
une potence, se sont ven-  
gez de la cruauté de quel-  
ques particuliers. Les nations & peu-  
ples, à qui le mal touchoit de pres, &  
autres qui en estoient menacez, ont en-  
trepris d'exterminer les Tyrans. Quel-  
quefois leurs gardes-mesmes se sont es-  
leuez contre eulx, & ont practiqué sur  
eulx mesmes la perfidie, l'impieté & bru-  
talité, & tout ce qu'ilz auoient au pa-  
rauant appris d'eulx: Car qui est celuy  
qui pourroit esperer quelque chose de  
bon de cettuy-là, lequel il a instruiçt à  
tout mal. L'insigne meschanceté n'est  
pas long temps sans estre descouuerte,

Et ne fait-on jamais tant de mal qu'on pense : mais posons le cas que la cruauté fust bien seure, qu'elle est la figure de son regne ? non autre que celle des villes saccagées, & les terribles spectacles d'un estonnement public, toutes choses desolées, espouuantées, & confuses. On refuit mesme à chercher quelque recreation. L'on ne va point mesmes seurement aux festins, ausquels il fault que ceulx qui ont un peu beu, contiennēt leur langue en grande sollicitude, ny pareillement aux ieux sur lesquels on recherche matiere de crime & de danger : Car combien (diēt on) que ilz soient preparez avec grande despence & magnificence Royale & avec ioueurs exquis & renommez par leur nom, qui est-ce touteffois qui seroit content au partir du ieu aller en vne prison ? Mais bon Dieu, quelle espece

de mechanceté est celle-la? tuer, crueliser, se delecter du son des fers, & faire voler les testes de ses Citoyens, & quelque part qu'on arriue resspandre force sang, & de son seul regard effroyer & mettre en fuite, Quelle autre vie pourroient mener les Ours; & les Lyons s'ils regnoient, si la puissance estoit donnée sur nous aux serpens, & à tous les plus pernicious animaux du monde? Eulx qui n'ont aucun usage de raison sont condannez par nous pour crime de cruauté: S'abstiennent touteffois de ceulx de leur espece, & est la similitude de naturel seure entre les bestes sauvages. Alendroit des hommes voire de ses alliez: Neantmoins cette rage & cruauté ne se commande aucunement, & ne faict distinction non plus des estranges que des siens propres, affin qu'elle puisse estant par ce moien mieux

exercitée apres le meurtre de plusieurs particuliers se glisser, & paruenir à la ruine des nations toutes entieres, & mettre le feu aux maisons, & puis la charrue au lieu où estoient les anciennes villes. Elle estime que cela soit auoir puissance, & d'en faire tuer tantost l'un, tantost l'autre, elle à opinion que ce soit n'estre pas assez Empereur, si tout à un instant quelque grand troupe de pauures malheureux ne se veoit estendue par terre, elle pense que sa cruauté est reduicte au rang de celle du commun. Mais la felicité est de sauuer tant qu'on peut d'hommes, & les retirer de la mort à la vie, & meriter par Clemence la couronne Ciuique. Il n'ya ornement plus digne de la grandeur d'un Prince, n'y plus honõrable aussi que ceste couronne, acquise pour auoir conserué les Citoiens, non pas les armes en-

nemies arrachées aux vaincuz , non par les chariotz des barbares tous rougissans de leur sang, ny autres despoules conquises en guerre . Voila que c'est que puissance diuine, de conseruer en trouppes & uniuersellement faire mourir au reste beaucoup de gens, & sans discretion . C'est vne puissance d'embrasement & ruine.





# LIVRE SECOND

## DE LA CLE- MENCE.

I. 
**E QVI** eust plus de  
 puissance à m'esmou-  
 voir pour vous faire,  
 ó Cesar, ce discours de  
 la Clemence, ce fut une  
 parolle vostre, laquelle i'ay souuenance  
 n'auoir ouye lors qu'elle fut dicte n'y  
 depuis racontée à d'autres, sans admi-  
 ration. Parolle genereuse & de bien  
 grand cœur, & de grande douceur.  
 Qui n'a point esté controuuée, n'y s'est  
 faicte soudain retentir pour contenter  
 les aureilles d'autruy, mais a faict ap-

paroistre à descouuert la grandeur con-  
 testante avec ta singuliere bonté. Bur-  
rus Lieutenant de tes gardes, homme  
 d'honneur & reconnu pour tel de toy  
 son Prince, voulant faire executer  
 deux larrons, poursuiuoit que tu eusses  
 à signer contre qui & pour quelles cau-  
 ses tu voulois que cette execution se feist.  
 Ce qu'ayant esté plusieurs fois differé,  
 il faisoit instance que l'on y feist quel-  
 que fin. Et aiant, tout fasché à toy qui  
 estois pareillement fasché, présenté le  
 papier, & baillé entre les mains, tu  
 t'es pris à tescrier. Je voudrois n'auoir  
iamais connu lettres. O voix certaine-  
 ment digne d'estre recueillie de toutes  
 nations, qui reconnoissent l'Empire Ro-  
 main, & de celles qui en sont circonuoisi-  
 nes mal assurees de leur liberté, &  
 de celles semblablement, qui se sleuent  
 au contraire par armes, ou par me-

nées ! O voix qui merite d'estre recitée en l'assemblée de tous hommes, & en l'honneur de laquelle tous Princes, & Rois prestent serment ! O voix digne de l'innocence uniuerselle du genre humain, & en faueur de laquelle ce siecle ancien soit restauré, c'est à cette heure certes qu'il seroit fort bien à propos de se ranger à tout ce qui est bon & droit, chassant arriere la conuoitise de l'autruy, source de toute vicieuse passion d'Esprit. Que toute pieté, integrité, & foy & modestie se releuent, & que les vices, apres auoir abusé d'un regne si continuel, quittent finalement la place à un siecle heureux & reformé.

2.  E M E veulx bien Cesar, promettre & esperer que cela pour la plus grand part aduiendra. Cette mausuetude de ton Esprit se communiquera, & de-

coulera petit à petit par tout le corps de ton Empire, & toutes choses se conformeront à ta semblance. La bonne disposition procede de la teste, & de là tout le reste est vigoureux et gaillard, ou bien abbatu de langueur, selon que l'Esprit est vif, ou bien se flestrit. Et se trouuera des Citoiens, & des compaignons, dignes de cette tienne bonté, et les mœurs louables seront restablies par tout le monde, il sera pardonné à vostre ame quelque part qu'elle voise, souffrez que iem'arreste quelque peu sur ce point-la, non pas pour souffler quelque flatterie à voz aureilles, car aussi n'est-ce pas mon humeur, i'aimerois mieux offenser en disant vray, que de complaire en flattant. Quelle raison donques y a il, pourquoy ie desire d'auoir tant tes faictz, que tes dictz si familiers ? afin que ce qui r'est maintenant naturel & mou-

uement propre, deuienne pour l'aduë-  
nir comme vne sentence. Je considere  
en moymesme plusieurs graues parolles,  
mais detestables estre de present en v-  
saige parmi les actions de la vie hu-  
maine, & celebrées en commun pro-  
uerbe, comme celle-la. Qu'ilz me ha-  
ient, pourueu qu'ilz me craignent,  
A laquelle vn autre vers Grec est sem-  
blable de celuy, qui vouloit que apres  
sa mort tout fut reduict en feu & en  
cendre, & autres frappez d'un mes-  
me coin. Mais ie ne scay comment ces  
Esprits barbares & odieux, ont sceu  
exprimer en termes tant eloquens des  
sens si violens & precipitez; Je n'ay  
point encor ouy vne parolle courageu-  
se dicte par vn homme de bien, & gra-  
tieux, quelle sera elle donques, Que ra-  
rement à regret, avec grande cun-  
ctation & plusieurs delais, l'on si-

gne la punition, & supplices des hommes.



*T* DE peur que par-<sup>3</sup>aventure le nom specieux de Clemence ne vienne à nous decevoir quelquefois, & nous amaine à effectz tous contraires, voyons que c'est proprement que Clemence, de quelle qualité elle est, & à quelles fins elle tend. Clemence, est une temperance d'affection quand l'on à puissance de se venger, où bien une douceur d'un supérieur alendroit de son inférieur en constituant une punition. Ce sera le plus seur de proposer plusieurs definitions, de peur qu'une seule ne comprenne pas assez le fait, & afin pour parler ainsi, que la forme ne nous en eschappe. Et pource elle se pourra encor appeler une inclination d'Esprit à douceur touchant l'exi-

gence d'une peine: Cette definition se  
rencontrera en quelques contrarietez,  
encor qu'elle approche au plus pres de  
la verité. Si nous disons que la Clemence  
est une moderation, qui estant quel-  
que chose d'une punition meritée, &  
bien deuc: Lon repliquera quil n'ya  
vertu qui rende rien à aucun moins que  
ne porte le deuoir. Or tout chacun le  
prend ainsi que la Clemence est celle  
qui se flechit outre ce que à bon droit se  
pourroit ordonner, les ignorans estiment  
la severite luy estre toute opposite, mais  
oncques vertu ne fut contraire à une  
autre vertu.



4 *V'EST* ce donc que l'on  
oppose à la Clemence? La  
cruauté, qui n'est autre  
chose qu'une violence d'e-  
sprit en recherche de punition, mais  
quelques uns ne recherchent pas la pu-  
nition

nition, & ne laissent pas d'estre cruels  
 comme sont ceux qui tuent des hom-  
 mes qu'ils ne veirent iamais, & qui ren-  
 contrent fortuitement, non pas pour  
 en amoindrir le nombre, mais les tuant  
 seulement pour ce qu'ils veulent tuer:  
 & ne se contentent pas simplement de  
 les tuer, mais leur font souffrir mille  
 maux, comme ce Busire Procruste, &  
 les Pyrates qui tourmentent ceux qu'ils  
 ont pris, & les iettent tous vifs dans  
 un feu. Cela certes se peult bien dire  
 Cruauté, mais d'autant que ce n'est point  
 pour se ressentir, veu qu'il n'y a eu per-  
 sonne d'offensé, ny pour poursuiure au-  
 cun forfait, Car il n'y a eu aucun cri-  
 me au precedent, telles choses ne sont  
 comprises en nostre definition, qui con-  
 tenoit, Que Cruauté est une intem-  
 perance d'esprit, en chastiment de  
 mal-versations. Aussi pouuons nous

dire que cela n'est pas cruauté, mais une brutalité, qui fonde sa volupté au tourment d'autrui. Nous la pouvons encor appeller une forcenerie: Car il y en ha de plusieurs especes, & nulle plus vraie que celle qui n'a autre but qu'à exterminer & massacrer les hommes. Je diray donques que ceux-là sont vraiment cruels, qui ayans occasion, tiennent touteffois mesure en la punition. Comme de Phalaris, lequel (à ce que l'on dict) a usé de tourmens à l'endroit de gens, lesquels ores qu'ils ne fussent pas innocens, ont neantmoins excédé toute façon humaine & croyable. Il sera aisé d'euter la cauillation par la definition ainsi, Que la Cruauté est une inclination naturelle aux choses plus violentes. Or de cela la Clemence s'en iette bien fort loing, & si est bien certain que la seuerité compa-

tit bien avec elle . Et pour ce ne sera hors de propos en ce lieu de rechercher que c'est que Misericorde : Car assez de gens la louent , comme si elle estoit une vertu , appellant un homme de bien misericordieux . Or ce n'est rien qu'une imperfection d'esprit : L'une & l'autre , à sçauoir Cruauté & Misericorde sont entre la seuerité & clemence , & lesquelles nous devons fuir de pœur que soubz pretexte de Clemence , nous ne tombions en Misericorde . Mais pour ce regard la faulte y est tousiours moindre qu'en la cruauté , l'erreur neantmoins de ceux qui s'esloignent de la verité , ne laisse pas d'estre semblable .

 QVT ainsi donques que la Religion tend à l'honneur de Dieu , et la superstition l'outrage , aussi

tous les gens de bien. usans de clemence & mansuetude refuiront la misericorde: Car c'est vne imperfection d'un esprit lasche, se laissant aller à l'apparence du mal-heur d'autruy... Voila aussi pourquoy il n'y a meschant à qui elle ne soit familiere. Il y a des vieilles & autres simples femmes, qui se laissent gagner incontinent par les larmes des plus mal-heureux & scelerats hommes du monde, lesquelles s'elles offrent, ramperont les prisons pour la mercy d'eux: La misericorde ne regarde pas la cause, mais le desastre: La Clemence s'informe de la raison. Je scay que l'opinion des Stoiques ha neanmoins reputation entre les ignorans, comme estant trop dure, & qui n'est pas pour donner bon conseil aux Princes, ny aux Rois: Car on leur obiette, que maluy qu'ils disent estre sage, ny qu'il

*faille auoir misericorde, ny qu'il faille pardonner. Si ces choses sont dictes ainsi cruëment, elles seront odieuses: Car il semble qu'elles ne veulent laisser aucune esperance aux transgressions humaines, mais conduire tous noz forfaitz au supplice. Que si ainsi est, à quoy nous sera bonne cette science qui veut que nous des-aprenions l'usage d'humanité? Et pourquoy fermerions nous le port tres-assuré contre la fortune, qui est mutuelle faueur? Mais il n'y a point de secte plus benigne, ne plus gracieuse que la Stoïque, Nulle tant affectionnée aux hommes, & plus songneuse de leur bien en commun qui ne se propose autre chose, sinon de leur estre utile & secourable, & qui ne regarde pas seulement à faire pour soy, mais aussi pour tous tant en ge-*

neral qu'en particulier. Misericorde est une passion d'esprit, causée sur l'apparence des miseres d'autruy: Ou bien, une compassion conceüe du mal-heur d'autruy, persuadant leur estre aduenus sans l'auoir meritè. Or la passion n'est point conuenable à un homme sage: Car son esprit est serain, & ne luy doit suruenir chose qui le puisse troubler. Il n'y a rien si bien seant à l'homme, que d'auoir un grand cœur. Or ne peut il tousiours estre esgallement grand si la crainte & la fascherie le molestent, si son esprit est troublé & reserré: Chose qui ne doibt pas arriuer à un homme sage, mesme en ses propres aduersitez. Au contraire, il repercutera toute la furie de Fortune, & la brisera deuant ses yeux: Il se maintiendra tousiours un mesme visage tranquille, & sans es-

branlement : Ce qu'il ne pourroit accomplir s'il donnoit lieu à la tristesse. Ioinct que l'homme sage est preuoyant avec promptitude de resolution. Iamais au reste, de trouble il ne deuiet clair net & sincere : Car la tristesse est du tout inhabile au contemnement des choses de ce monde. Il fault excogiter ce qui est utile, euiter ce qui est perilleux, et prendre tout en bonne part. Il n'vsera donques point de misericorde, pour ce que sans se ressentir d'aucune misere en son esprit, il ne laisse pas de pouruoir à toutes autres choses ne plus ne moins que ceux qui se passionnent pour les miserables.



**L** E V E V L X quant à 6.  
 moy faire librement ce que  
 un autre fera par passion.  
 Il donnera secours aux  
 larmes d'autruy sans pleurer comme luy:

Il tendra la main à celuy qui perit, recueillera le fugitif chez luy, donnera l'aumosne au necessiteux, non pas avec ce desdain, avec lequel la plus part des hommes veulent qu'on les estime pitoyables, reiettant & mesprisant ceux qu'ils secourent, craignant mesme d'estre touchez par eux, mais qu'il donne tout ainsi qu'un homme à un autre homme, de chose qui est commune. Il rendra l'enfant aux larmes de la mere, & commandera de luy oster les fers: Il retirera celuy que l'on veut faire devorer aux bestes pour les ieux, & donnera sepulture au corps de celuy qui avoit esté executé: mais il fera tout cela avec un esprit tranquille, & sans changer de visage. L'homme sage doncques ne fera point le piteux, mais il assistera, il servira, estant né pour le commun support & bien public dont il fe-

ra part à chacun, & communiquera sa  
 bonté pour remonstrer à ceux qui seront  
 tombez en inconuenient, ce qu'il y aura  
 eu de leur faulte, & les amener à quel-  
 que amendement. Et pour les affligez  
 & autres qui sont griefuement tou-  
 chez, il s'y emploiera encor plus volon-  
 tiers toutes & quantes-fois qu'il pour-  
 ra. Il moiennera quelque chose enuers  
 la fortune : Car où pourroit-il mieux  
 employer & sa faueur & ses richesses  
 qu'à reparer les choses qu'un accident  
 a desmolies ? Il n'abaissera aucunement  
 ny le visage ny le cueur : Et au surplus  
 il fera plaisir à toutes personnes, qui le  
 meritent, & à l'exemple de Dieu il re-  
 gardera d'un œil propice ceux qui sont  
 en aduersité. La misericorde est fort  
 voisine de la misere, elle tient & ha  
 quelque chose d'elle. Sçachez que ces  
 yeux là sont fort imbecilles, lesquels par

la chassieure des autres s'offusquent sans autre occasion. C'est certes presque tout un, n'estre point gaillard & estre malade, comme de soubz-rire à ceux qui rient, & entreouvrir la bouche quand le premier qui se presente, baille. Misericorde, est une defectuosité d'esprit trop affectionnée à la misere, laquelle si quelqu'un recherche en un homme sage, c'est ne plus ne moins que s'il requeroit de luy, qu'aux funerailles de personnes qui ne luy appartiennent en rien, il se lamentast & pleurast. Mais ne peut il pas pardonner sans passion? Conuenons maintenant de ce que nous appellerons pardon, afin que nous sachions que l'homme sage ne le doit point donner. Pardon est remission d'une peine meritée. Or pourquoy l'homme sage ne le doit pas faire, ceux-là en rendent la raison bien plus au long, les-

quels sont commis à ce faire.

**D**E MOY, afin que i'en touche brièvement, ie diray comme parlant des iugemens d'autruy. Que l'on pardonne à celuy qui a deu estre puny. Or le sage ne faiët rien de ce qu'il ne doibt pas faire, & ne laisse rien passer de ce qu'il doibt. Il ne peut donques quitter la punition qu'il est tenu de prendre: mais ce à quoy tu veux pretendre par le moyen du pardon, il le vous fait auoir par une voye plus honneste: Car le sage excuse, fait tout pour le mieux, & vous corrige. Il faiët bien autant que s'il pardonnoit, & ne pardonne pas pourtant: D'autant que celuy qui pardonne confesse auoir obmis quelque chose de ce que portoit son debuoir. Il se contentera d'admonnester quelqu'un de parolles, sans autre punition, en esgard

à son aage qui est pour s'amender. Quelque autre sera manifestement trauaillé par enuie pour quelque crime dont il est chargé. Il commandera qu'il n'ait aucun mal, pource qu'il a esté circonuenu, ou que le vin luy a faict commettre la faulte. Il mettra l'ennemy en liberté, sans luy mal-faire, quelquefois apres l'auoir honoré s'ils ont pris les armes pour bonnes causes, si c'est pour garder sa foy, si c'est pour maintenir vne alliance, ou bien sa liberté. Toutes ces choses ne sont point œuures de pardon, mais de clemence: La clemence ha vn liberal arbitre, non pas prescrit sous vne certaine reigle, mais iugeant selon ce qui est bon & droict, & luy est permis d'absouldre, & estimer vn faict autant que bon luy semble, ne faisant rien de tout cecy, sinon comme n'ayant faict autre chose moins

que ce qui estoit droict, & comme estant tres-iuste, tout ce qu'elle a ordonné pardonner au surplus c'est ne punir point ce que vous aduoüez estre punissable. Pardon est remission de punition meritée. La clemence ha en premier lieu cet effect qu'elle declaire ceux qu'elle laisse aller n'auoir deu souffrir autre peine. Elle est donques plus accomplie, & plus digne que le pardon. Le differend à mon aduis ne gist qu'aux termes, l'on est d'accord du fait. Le sage quittera & remettra beaucoup de choses, & en conseruera plusieurs non pas de sain, mais de sanable entendement, ressemblera aux bons laboureurs mesnagers, qui ne cultiuent pas seulement les arbres hauls & droits, mais appliquent des appuitz, par le moyen desquels ils redressent les autres arbres, qui ont esté gastez par quelque incon-

uenient . Ils en eslaguent d'autres , de pæur que les branches ne leur nuisent à deuenir grands : D'autres qui ne profitent pas à l'occasion du terroir , ils les amandent : & à d'autres offusquez par l'ombrage des trop proches, ils leur donnent air . Suyuant cela l'homme parfaitement sage iugera par quel moyen il faudra traiter chasque naturel , tant que ce qui sera de depraue' puisse du tout estre redressé.

F I N.



## Extrait du Priuilege du Roy.

**P**AR grace & priuilege du Roy, il est permis à Iean Borel, Libraire en l'Vniuersité de Paris, d'imprimer ou faire imprimer, vn liure intitulé, Seneque de la Clemence, traduit de Latin en François, par le Sieur du Luat: Et ce pour le terme de dix ans, à commencer du iour que ledit liure sera acheué d'imprimer. Et fait ledit Seigneur defence à tous Libraires & Imprimeurs, & autres de quelque qualité qu'ils soient, de non imprimer, vendre, ou distribuer ledit liure, sans le consentement dudit Borel, sur les peines contenües aux lettres dudit priuilege, sur ce données à Paris, le quinziésme iour de Iuillet 1578. & de son regne le quatriésme.

Signé par le conseil, DE VABRES.

Et scellé sur simple queue de cire iaulne.